

## 16ème législature

<b>Question N° :</b> 4312	De <b>M. Lionel Royer-Perreaut</b> ( Renaissance - Bouches-du-Rhône )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités, autonomie et personnes handicapées		<b>Ministère attributaire</b> > Travail, santé et solidarités
<b>Rubrique</b> > prestations familiales	<b>Tête d'analyse</b> >Dysfonctionnement à la caisse d'allocation familiale	<b>Analyse</b> > Dysfonctionnement à la caisse d'allocation familiale.
Question publiée au JO le : <b>20/12/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Lionel Royer-Perreaut appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le fonctionnement des caisses d'allocation familiale (CAF). De récentes enquêtes et reportages, telle que celle diffusée très récemment sur la chaîne de télévision *France 2*, ont mis en lumière un certain nombre de dysfonctionnements dans le fonctionnement des CAF. Ainsi, il est souligné la mise en place de pratiques non conformes, au détriment des allocataires. Parmi celles-ci, on peut citer la suspension automatique des versements sans qu'une justification ne soit apportée à la personne concernée ou encore l'attribution d'indus ne mentionnant ni la cause, ni les modalités de calcul. Ainsi, il lui demande de bien vouloir l'éclairer.